

FORMATION AMIANTE SOUS SECTION 4 - PERSONNEL ENCADRANT

AMI4E

Public Visé

Personnel d'encadrement technique ou personnel d'encadrement de chantiers, tels que définis dans l'arrêté du 22.12.2009 pour des de travaux liés à l'activité et à l'intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (Article R4412-139 du code du travail).

Durée

35.00 Heures en présentiel en présentiel
5 Jours

Pré Requis

- Comprendre et parler le français
- Occuper des fonctions d'encadrement dans l'entreprise, avoir des aptitudes à la rédaction de documents
- Détenir une attestation médicale à jour délivrée par les services de santé au travail
- Connaissance de logiciels type : tableurs et traitement de textes –Venir avec un ordinateur portable (exercices de rédaction de l'évaluation des risques, et tous les documents annexes).

Parcours pédagogique

MODULE 1

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents
- Les maladies de l'amiante
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

MODULE 2

Connaissance de la réglementation

- Explication des différents textes réglementaires
- La démarche de prévention en entreprise : la sécurité, l'affaire de tous
- Dangers et évaluation des risques
- Préventions médicales et fréquence de la surveillance
- Responsabilités de l'employeur et des travailleurs
- Informations des travailleurs et droit de retrait
- Obligation des donneurs d'ordre et documents exigibles
- La réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- La transmission d'information aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante

MODULE 3

- La prévention du risque amiante
- Consignes d'hygiène
- Les principes de ventilation et de captage des poussières
- Procédure d'élimination des déchets

MODULE 4

- Equipements et protection individuelle et collective
- Rôles et limites d'efficacité
- Vérification et entretien
- Durée d'intervention en zone confinée et procédures de contrôle

MODULE 5

- Savoir établir et mettre en oeuvre des mesures de prévention
- Exploiter les conclusions de l'évaluation des risques dans le choix des méthodes de travail
- Savoir définir des procédures et des modes opératoires adaptés aux interventions
- Méthode de réduction d'émission des fibres
- Procédures de décontamination
- Procédure d'entrée et de sorties de zones
- Mise en oeuvre des protections collectives et individuelles
- Procédure d'élimination des déchets : conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation, transport et élimination de déchets
- Rédaction des notices de poste
- Les particules d'amiante
- Les maladies de l'amiante

MODULE 6

- Informer et former les opérateurs chantier
- Consignes et informations à transmettre aux opérateurs
- Expliquer et s'assurer d'une bonne compréhension pour faire appliquer les méthodes et procédures
- S'assurer de la mise en oeuvre des équipements de protection collective et EPI adaptés et selon les consignes établies
- Les formations et recyclages obligatoires
- Conduite à tenir en cas de situation anormale ou d'urgence (accidents, malaises, intoxication, incendie...)

MODULE 7

- Traçabilité des opérations Intégration du mode opératoire dans le plan de prévention ou le PPSPS
- Enregistrer les opérations
- Faire remonter les informations et rendre compte
- Mettre en oeuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers

Evaluation théorique : QCM - Evaluation pratique en situation

Attestation de compétence si réussite aux évaluations théorique et pratique

Bilan de la formation

Objectifs pédagogiques

- Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail
- Connaître les opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante et les niveaux de pollution induits

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

- Définir l'organisation et les modalités de mise en oeuvre des spécifications et des moyens techniques pour prévenir les risques liés à l'amiante et savoir les faire appliquer
- Rédiger un mode opératoire sur la base des résultats de l'évaluation des risques, s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un Plan Particulier de Sécurité et de
- Protection de la Santé (PPSPS) et le faire appliquer
- Transmettre et contrôler les procédures de protection du personnel et des tiers

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance de cours théoriques et d'exercices écrits et pratiques. Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail. Films, présentations POWER POINT et livrets de formation individuels. Utilisation du matériel suivant pour la partie théorique : ordinateur portable et vidéo projecteur. Mise en situation avec simulation d'interventions et élaboration d'un plan d'intervention

Plateforme pédagogique mobile inclus : 1 roulotte décontamination 5 sas (branchée), matériel pour réaliser un confinement, 1 systèmes déprimogènes (500 m3/H) et contrôleurs (fumée, contrôleur enregis. Dépression), Production d'air et 2 A.R.I., 4 masques à ventilation assistée, 2 aspirateurs THE (inclus balisage, divers sac déchets et EPI démonstration), EPC, EPI, confinement et décontamination), camion pour le déplacement de la plateforme.

Matériel stagiaire OBLIGATOIRE inclus : combinaisons, gants, lunettes, masque FFP3, sur botte, scotch.

Qualification Intervenant(e)(s)

Préventeur qualifié

Méthodes et modalités d'évaluation

Alternance de cours théoriques et d'exercices écrits et pratiques. Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail. Films, présentations POWER POINT et livrets de formation individuels. Utilisation du matériel suivant pour la partie théorique : ordinateur portable et vidéo projecteur. Mise en situation avec simulation d'interventions et élaboration d'un plan d'intervention

Plateforme pédagogique mobile inclus : 1 roulotte décontamination 5 sas (branchée), matériel pour réaliser un confinement, 1 systèmes déprimogènes (500 m3/H) et contrôleurs (fumée, contrôleur enregis. Dépression), Production d'air et 2 A.R.I., 4 masques à ventilation assistée, 2 aspirateurs THE (inclus balisage, divers sac déchets et EPI démonstration), EPC, EPI, confinement et décontamination), camion pour le déplacement de la plateforme.

Matériel stagiaire OBLIGATOIRE inclus : combinaisons, gants, lunettes, masque FFP3, sur botte, scotch.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 1 à 8 Personnes